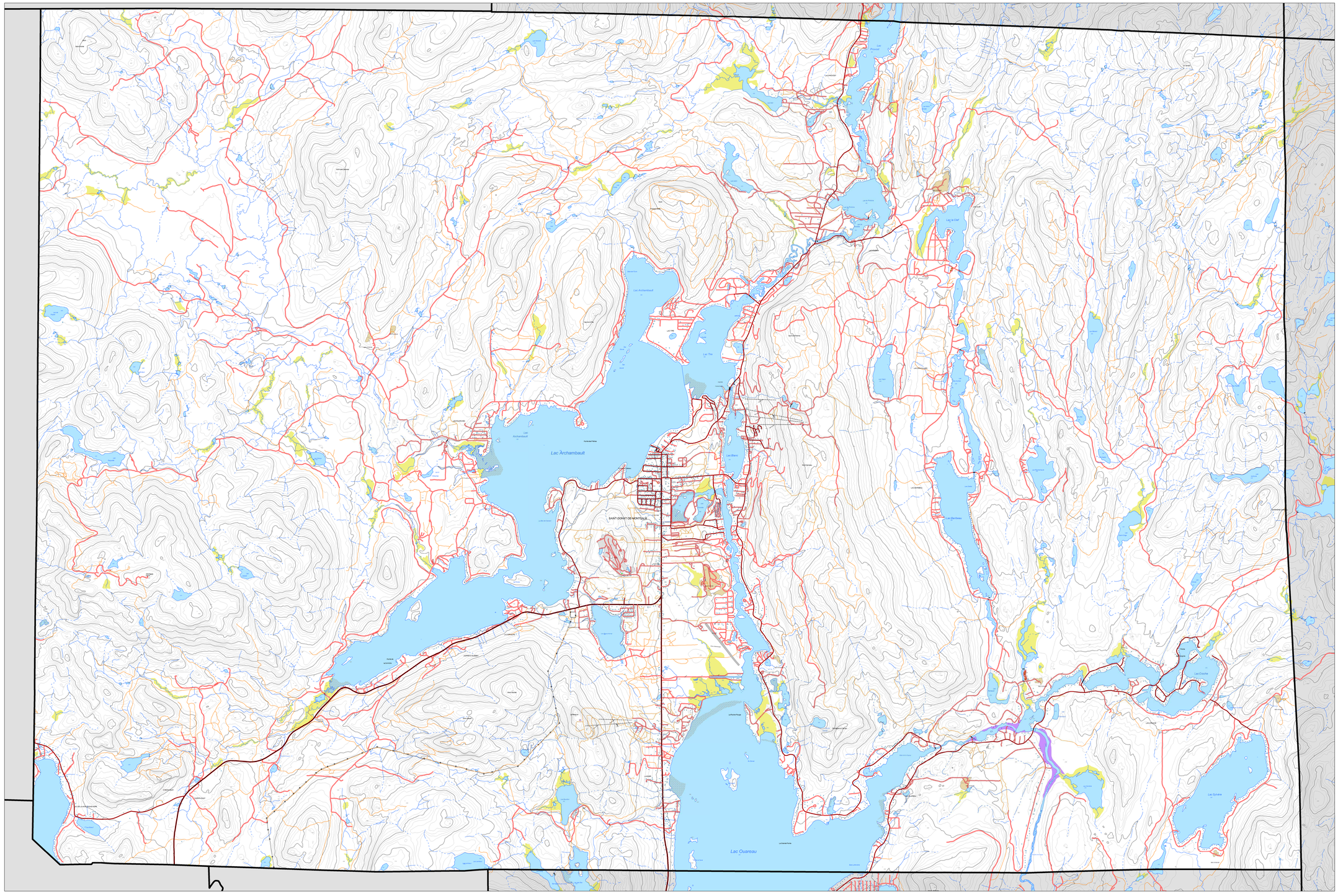

PLAN A-13

Plaines inondables 0-100 ans sur le territoire de la municipalité de Saint-Donat

Zone inondable

BASE CARTOGRAPHIQUE

Hydrographie

- Ecluse
- Barrage de castor
- Barrage, barrage hydroélectrique
- Cours d'eau intermittent
- Cours d'eau
- Lac, cours d'eau, réservoir hydroélectrique, mare
- Chute, rapide
- Gué
- Estacade
- Dépôt fluviatile
- Milieu humide
- Plaine inondée

Modelé

- Point coté
- Courbe de niveau intermédiaire
- Courbe de niveau maîtresse
- Esker

Infrastructures de transport

- Hydrobase
- Tour, tour de télécommunication
- Pylône, ligne de transport d'énergie électrique
- Pont
- Pont couvert, pont d'étagement
- Mur de soutènement
- Piste d'atterrissage pavée
- Piste d'atterrissage non pavée
- Voie de communication en construction, abandonnée
- Route régionale pavée
- Route, rue, chemin: pavée
- Route, rue, chemin: non pavée
- Chemin non carrossable
- Route d'accès aux ressources
- Voie ferrée
- Parc de stationnement
- Poste de distribution d'électricité

Habitation, équipement, exploitation

- Bâtiment
- Maison mobile
- Flèche
- Silo
- Brûleur à bois
- Réservoir de surface
- Piscine publique
- Serre
- Centre de ski alpin
- Port de plaisance
- Terrain de camping
- Remontée mécanique
- Étang d'épuration
- Lieu d'enfouissement sanitaire
- Banc d'emprunt, talus de déblai
- Carrière

0 1 2 3

Kilomètres

Echelle 1 : 20 000

Lyne Arbour, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Gaétan Morin, Préfet.

Règlement 110-2007-2: Protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

En vigueur le 19 juin 2012

Sources :

Base de données cartographiques du ministère des Ressources naturelles du Québec.

MRC de Matawinie

Projection MTM (Nad 83, fuseau 8)

Service d'aménagement, MRC de Matawinie